

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 75

présenté par
M. Cesarini

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« en accompagnant le secteur dans ses transformations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'innovation n'est pas que technologique. Elle repose autant sur des usages qui les valident. Elle doit donc tout autant être observée pour mieux anticiper et participer aux évolutions de l'écosystème de demain. Le CNM doit accompagner les professionnels du secteur pour qu'ils puissent en appréhender au mieux ses mutations.